

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de La Meilleraye de Bretagne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GUERIN Marie-Pierre, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2021
Nombre de membres en exercice : 19 - Nombre de membres présents : 11

PRESENTS : MMES GUERIN, CHANTOME, ROUSSEL, BELLEIL, LORAND, VANRENTERGHEM, THOMAZI, BELLIER - MRS PLOTEAU, ROBERT, GICQUEL

EXCUSES- ABSENTS : Mmes ROBERT – TRILLARD – DUGUÉ - Mrs QUELENNEC – JULIENNE – MASSE – LEVEQUE - BERTIN

Mme Anne THOMAZY a été nommée secrétaire de séance

N° 2021/126	Objet : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN – COMMUNE DE RIAILLÉ PAR LA SAS EOLA DEVELOPPEMENT
-------------	---

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande reçue de la Préfecture par courrier en date 2 novembre 2021 sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Riaillé présenté par LA SAS EOLA Développement dont le siège est à Ligné (L.A).

Le parc éolien de la société SAS EOLA Développement envisage la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs. Ce projet sera implanté sur le territoire de la commune de Riaillé (L.A), lieudit Bourg Chevreuil

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité : **CONTRE**
Emet un avis défavorable à la création et à l'exploitation d'un parc éolien à Bourg Chevreuil commune de Riaillé, pour cause de pollution esthétique, nuisance pour les animaux, sonore, dégradation des milieux naturels, perturbations électromagnétiques, quid de l'avenir.

Fait et délibéré à la Meilleraye de Bretagne,
Le 16 décembre 2021

Le Maire,

Marie-Pierre GUERIN

